

PÉRIODE	ÉTAPES DU PROJET	OBSERVATIONS
SEPTEMBRE 2024 AU 14 FÉVRIER 2025	Accompagnement au montage des projets	Les porteur.ses de projets qui le souhaitent peuvent être accompagné.es dans leurs démarches par les services, jusqu'au 14 mars 2025 par mél : auxartslyceensetapprentis@centrevalde Loire.fr Le montage des projets « Aux Arts, Lycéen.nes et Apprenti.es ! » mené en lien avec une région européenne ou internationale partenaire doit être initié dès octobre 2025 avec les services régionaux.
17 FÉVRIER 2025 AU 04 AVRIL 2025	Dépôt des dossiers sur la plateforme régionale	Les dépôts de dossier se font uniquement via le portail régional de demandes d'aides NosAidesEnLigne . Un tutoriel est disponible en ligne sur https://www.centre-valde Loire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis Les établissements ayant déposé un dossier recevront une attestation de dépôt avec un numéro à conserver pour toute correspondance.
DÉBUT JUIN 2025	Examen des dossiers par le Comité Technique (Région Centre-Val de Loire, Daac, DRAAF et DRAC)	Entre la date de dépôt des dossiers et celle de leur examen par le comité technique, des informations complémentaires peuvent être demandées aux porteur.ses de projets, sous forme de contributions pour modification ou compléments sur les pièces via le portail NosAidesEnLigne . A noter : Les projets « Aux Arts, Lycéen.nes et Apprenti.es ! » menés en lien avec une région européenne ou internationale partenaire sont uniquement examinés par les services régionaux. ⚠ Aucune information sur l'instruction des projets sera communiquée avant le vote en Commission Permanente Régionale (CPR).
SEPTEMBRE 2025	Vote des dossiers en Commission Permanente Régionale (CPR)	À l'issue du vote en CPR, la liste des dossiers votés par les élu.es du Conseil régional est mise en ligne sur le site de la Région , Corély ainsi que l' ENT , et les établissements reçoivent une notification dématérialisée (via noreply@centrevalde Loire.fr) les informant du ou des projet(s) ayant été retenu(s).
OCTOBRE 2025 À MAI 2026	Mise en œuvre des projets	Pour tout changement d'intervenant.e, annulation ou modification substantielle d'un projet , merci de contacter rapidement l'équipe de la Direction de la Culture et du Patrimoine et du Patrimoine par mél : auxartslyceensetapprentis@centrevalde Loire.fr et/ou par téléphone au 02 38 70 32 25
<u>AU PLUS TARD EN JUIN 2026</u>	Valorisation/Restitution des projets	Le logo/bloc marque du dispositif est disponible en ligne sur https://www.centre-valde Loire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/aux-arts-lyceens-et-apprentis
<u>DÈS LA FIN DU PROJET ET AU PLUS TARD LE 30 SEPTEMBRE 2026</u>	Bilans des projets	Le bilan artistique et pédagogique ? ainsi que le bilan financier du projet sont à transmettre dès la fin du projet et au plus tard le 30 septembre 2026 sur le portail NosAidesEnLigne via la rubrique « Demande de paiement ». ⚠ Le versement des subventions aura lieu uniquement après réception des pièces bilans.